

## IX<sup>e</sup> session du Comité mixte

**Les membres du Comité mixte Assemblée nationale du Québec/Parlement de Wallonie se sont réunis à Québec du 3 au 5 octobre 2016. Au terme de leurs travaux, ils ont adopté deux résolutions.**

### 1. Le logement public et privé

**Considérant** que les politiques du logement devraient être basées sur les valeurs essentielles que sont l'accessibilité, l'équité, la sécurité et l'efficacité énergétique ;

**Considérant** qu'il y a lieu de prendre en compte la diversité des situations sur les territoires en matière de logement et d'y apporter des réponses adaptées ;

**Considérant** les besoins importants en nouveaux logements tant publics que privés à court et moyen terme ;

**Considérant** le vieillissement des populations tant au Québec qu'en Wallonie et les défis que cela engendre en matière de logement (maintien des personnes âgées à domicile, offre de services adaptés, etc.) ;

**Considérant** la problématique des logements inoccupés et vétustes ;

**Considérant** que l'endettement des ménages et l'augmentation des prix des loyers constituent des enjeux préoccupants qui doivent être pris en compte dans les politiques d'habitation afin d'assurer l'accès au logement ;

**Considérant** l'importance de la mise en place par les gouvernements de politiques qui contribuent au mieux-vivre des citoyens en leur offrant des conditions adéquates de logement en fonction de leurs besoins et de leurs ressources financières ;

**Considérant** que les pouvoirs publics doivent s'adapter constamment à l'évolution de la société pour prendre en considération de nouvelles formes de logement (augmentation du nombre de familles monoparentales, co-propriété, co-location, division d'immeubles, etc.) ;

**Considérant** qu'il est nécessaire de simplifier les procédures administratives et d'optimiser les outils existants en matière de logement public tant au Québec qu'en Wallonie ;

**Considérant** la réflexion en cours en Wallonie et les récentes mesures prises en matière de bail au Québec ;

**Considérant** la tenue d'une consultation populaire au Québec visant à identifier les besoins des citoyens en matière de logement ;

**Les membres du Comité mixte Assemblée nationale du Québec/Parlement de Wallonie :**

**Soulignent** l'attention accordée tant au Québec qu'en Wallonie aux améliorations à apporter au secteur du logement afin de mieux prendre en compte les besoins de la population ainsi que la diversité des réalités régionales ;

**Relèvent** les différentes initiatives prises récemment ou à venir par les deux entités en matière de logement public et privé ;

**Encouragent** la mixité en matière de logement ;

**Recommandent à leurs gouvernements respectifs :**

- d'assurer une bonne concertation et l'implication des acteurs tant publics que privés pour faire face aux défis actuels et à venir en matière d'offre de logements ;
- de tout mettre en œuvre pour assurer un accès au logement public basé sur le respect de critères objectifs, sur l'équité entre les demandeurs et le respect des spécificités locales ;

**Décident** de poursuivre les échanges de bonnes pratiques dans ce domaine.

## **2. L'énergie et la lutte contre les changements climatiques**

**Considérant** que le Québec et la Wallonie sont grandement préoccupés par les impacts environnementaux causés par l'utilisation des énergies fossiles ;

**Considérant** que les plans d'action du Québec et de la Wallonie ont comme objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 20 % et 30% respectivement, sous le niveau de 1990 d'ici 2020 ;

**Considérant** qu'à la suite de la 21<sup>e</sup> Conférence des parties sur les changements climatiques à Paris (COP21), en décembre 2015, le Québec a annoncé sa nouvelle cible de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 37,5 % sous le niveau de 1990 d'ici 2030 et la Wallonie de 80 à 95% de réduction d'ici 2050 ;

**Considérant** les objectifs respectifs d'augmenter la production totale d'énergies renouvelables de 25 % d'ici à 2030 au Québec et la contribution de la Wallonie à l'objectif belge de production d'énergies renouvelables de 13% d'ici à 2020 ;

**Considérant** l'importance de l'engagement de tous les niveaux de gouvernements dans la lutte contre les changements climatiques afin d'atteindre les objectifs de la COP21;

**Les membres du Comité mixte Assemblée nationale du Québec/Parlement de Wallonie:**

**Soulignent** la nécessité de poursuivre les efforts de transition vers une économie basée sur la production d'énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et les technologies novatrices ;

**Soutiennent** les mécanismes d'échange de quotas d'émissions (marché du carbone) et rappellent la nécessité de réinvestir les recettes engrangées dans la lutte contre les changements climatiques ;

**Recommandent aux gouvernements respectifs** d'exercer leur responsabilité dans l'application, sur leur territoire, de stratégies et de politiques pour atteindre les objectifs fixés pour contrer les changements climatiques ;

**Rappellent à leurs gouvernements respectifs** l'importance de ratifier rapidement l'Accord de Paris sur le climat et de le mettre oeuvre ;

**Décident** de poursuivre les échanges de bonnes pratiques dans ce domaine.

À Québec, le 5 octobre 2016,



**M. Alexandre IRACÀ**  
Vice-président de la Délégation de  
l'Assemblée nationale pour les relations avec  
la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région  
wallonne (DANRWB)



**M. André ANTOINE**  
Président du Parlement de Wallonie